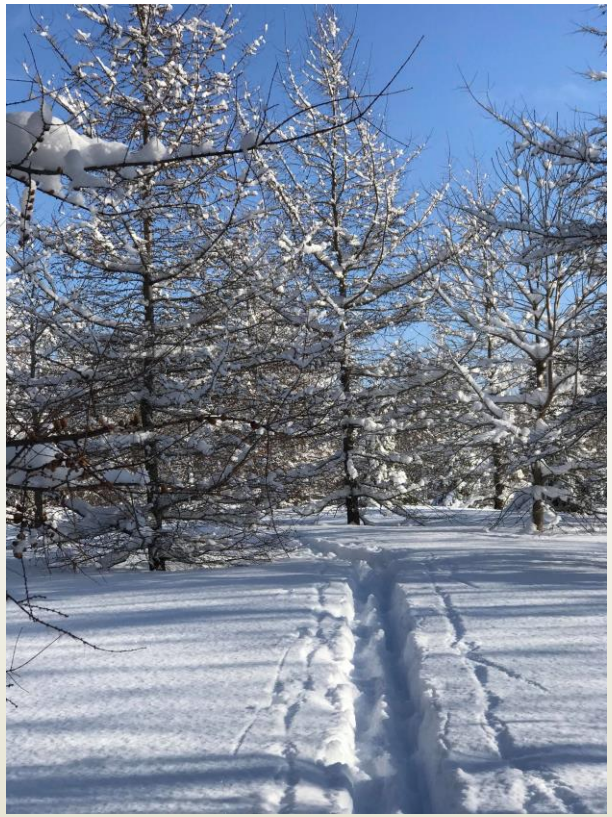

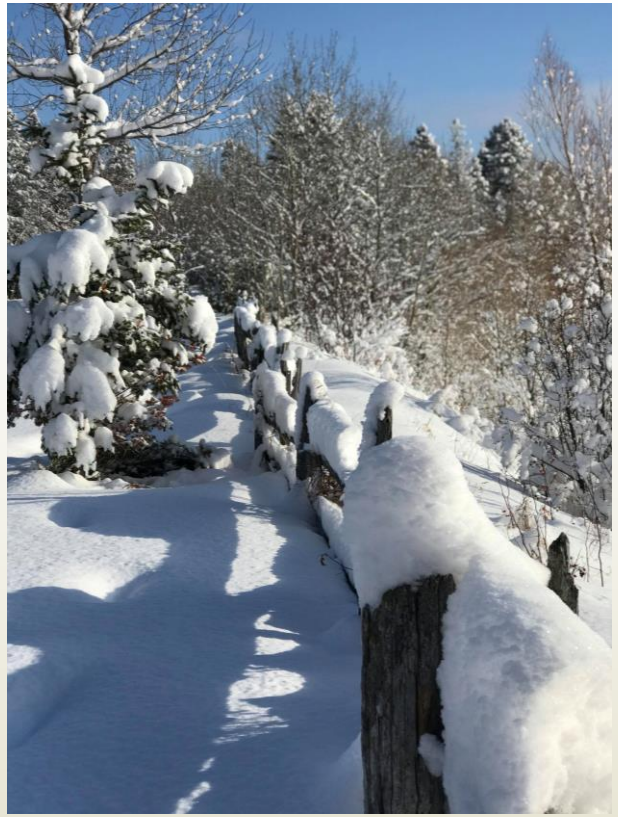

Séance ordinaire du 11 janvier 2021

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2020 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2020

4. Rapport d'activités du conseil

4.1
Administration et développement

4.1.1
Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 8 décembre 2020 au 8 janvier 2021

TOTAL DES LISTES DES COMPTES	
Listes	**Total**
du 08-12 au 21-12-2020	**578 486.22 $**
du 22-12 au 11-01-2021	**222 358.38 $**
GRAND TOTAL	**800 844.60 $**

4.1.2
Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement d'emprunt n° 267-2020 – Réfection de la piscine

CERTIFICAT

Procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Règlement no 267-2020 décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 3 970 000 $ remboursable sur une période de vingt ans dans le cadre du projet de rénovation et de transformation de la piscine municipale

Je, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix certifie :

- que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement nº 267-2020 est de trois mille trois cent douze (3 312);
- que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de trois cent quarante-deux (342);
- que le nombre de demandes reçues est de cent quatre-vingt-huit (188).

Je déclare

☒ que le règlement nº 267-2020 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

- Les avis de motion et les dépôts de projets de Règlements qui suivent font suite au processus de révision des Règlements applicables par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

- Toutes les municipalités faisant partie intégrante de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont l'obligation d'adhérer à ce processus de révision de cette réglementation.

4.1.3
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 1000-21 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

- Remplace le règlement 1000-18
- Assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général dans le but d'améliorer la qualité de vie des citoyens de la municipalité
- Assurer la sécurité et la tranquillité des endroits et places publics sur son territoire

4.1.4
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 1001-21 concernant les nuisances

Remplace le Règlement 1001-07 afin de le rendre plus conforme aux réalités contemporaines

Assurer le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité

Définir ce qui constitue une nuisance et pour la faire supprimer, ainsi qu'imposer des amendes aux personnes qui créent ou laissent subsister de telles nuisances

4.1.5
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

Procéder au remplacement du règlement 1002-07

Rationaliser les règles déjà existantes et les rendre compatibles et complémentaires au *Code de la sécurité routière*

4.1.6
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 1003-21 concernant le colportage et la sollicitation sur le territoire de la Municipalité

Remplace le Règlement 1003-11

Exiger à tout commerçant itinérant l'obtention d'un permis préalable à l'exécution de son activité

Que les personnes et organismes qui font de la sollicitation de porte à porte soient assujettis à une réglementation afin de préserver la tranquillité des citoyens

Coût du permis: 300 $

4.1.7
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement no 1004-21 concernant les animaux

- Remplace le Règlement 1004-07
- La Municipalité est chargée de l'application sur son territoire du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*
- *La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* confère aux municipalités le pouvoir d'appliquer sur son territoire certaines dispositions de cette loi

Cette photo par Auteur inconnu est soumise à la licence CC BY-SA

4.1.8
Avis de motion et dépôt du projet de Règlement nº 1005-21 sur les systèmes d’alarme

- Remplace le Règlement 1005-05
- Pour réglementer l'installation et le fonctionnement des systèmes d'alarme sur le territoire de la municipalité
- Nécessaire de remédier aux problèmes provoqués par le nombre élevé de fausses alarmes

4.1.9 Rapport annuel concernant l'application du règlement no 228-2018 sur la gestion contractuelle

Conformément à l’article 573.3.1.2 de *la Loi sur les cités et villes*, une municipalité doit déposer au moins une fois l’an, lors d’une séance du conseil, un rapport concernant l’application de son Règlement sur la gestion contractuelle.

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix confirme qu’elle n’a soulevé aucune situation particulière au cours de l'année 2020 et que les mesures suivantes ont été appliquées:

1. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres
2. Mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l’éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi
3. Mesures ayant pour but de prévenir les gestes d’intimidation, de trafic d’influence ou de corruption
4. Mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d’intérêts
5. Mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l’objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en résulte
6. Mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d’autoriser la modification d’un contrat

4.1.10
Adoption des prévisions budgétaires 2021 du Transport Adapté Lac-Saint-Jean Est

Budget 2021

434 265 $

Quote-part pour la ville:

6 100 $

4.1.11
Adoption du plan de confinement pour la période 9 janvier au 8 février 2021 suite aux recommandations gouvernementales en lien avec la situation de la COVID-19

- Le plan précise les règles entourant les activités relatives à :
  - L'administration municipale
  - Aux activités sportives et communautaires

4.2 Gestion du territoire

4.3
Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie

4.4 Rapport des activités du conseil

4.4.1Représentation, dons et subventions

5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

418 349-2060 poste 2262

8. Levée de la séance